Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20261012-2026_164-DE

Paraphe

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 2026_164

COMPLEMENT D'ŒUVRES SOCIALES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

L'an deux-mil-vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 6 octobre 2026 Quorum : 14

Présents *: Guy RABUEL, Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, Laëtitia MARGASSIAN, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Pascal FARIN, Fabien DOMINGOS, Gisèla ESCOLA, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS.*

Excusés *: David CHAUVY (pouvoir à Aurélie MARIE), Séverine VERNISSAT (pouvoir à Pascal FARIN), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Eric SCHULZ)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Séverine ORELLE

Le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le principe d'octroi d'une carte cadeau d'une valeur de 50 € en faveur des agents communaux titulaires, stagiaires et contractuels figurant dans les effectifs communaux au 31 octobre 2026. Il est proposé d'opter pour une carte généraliste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE l'attribution de cartes cadeaux à destination des agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année selon les conditions ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 12 octobre 2026

Le Maire,
Guy RABUEL

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La secrétaire de séance
Séverine ORELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/83303